



Expression du 4^{ème} congrès de la CGT Université de Grenoble

Les syndiqué·es de la CGT Université de Grenoble, réuni·es en congrès le 24 juin 2025, dénoncent l'intimidation des mouvements sociaux à travers la répression des syndicalistes dans le cadre de leurs activités syndicales.

À l'UGA, des élu·es CGT vivent régulièrement des prises à partie parfois violentes de la part de la présidence. C'est une véritable double peine pour ces élu·es : en plus des atteintes à leur santé et à leur travail syndical, elles vivent de véritables entraves dans les procédures de reconnaissance Accident du Travail / Maladie professionnelle, violation du secret médical, refus de protection fonctionnelle, dysfonctionnements dans le traitement des signalements VSSDH lorsque ces signalements visent directement des membres de la présidence.

La même présidence a retiré unilatéralement et sans aucune enquête ni souci de contradictoire l'agrément de l'UEG, pour leur expression sur la Palestine.

À Sciences Po, les élues CGT et Sud éducation au CSA ont été convoqué·es par la police judiciaire, dans le cadre d'une plainte déposée par la direction pour « Divulgence de pièces soumises à secret » et « Harcèlement moral », autrement dit pour leur activité syndicale.

En Isère, on retrouve des démarches similaires ciblant les élu·es CGT, pour les mêmes raisons, de la part de leurs directions, notamment au Crous Grenoble Alpes ou à la CPAM 38. La répression syndicale touche les élu·es CGT y compris dans des entreprises d'insertion comme la tristement célèbre Fontaine Insertion.

Cette situation touche toutes les organisations CGT au niveau national : Laurent Indrusiak, secrétaire général de l'UD CGT de l'Allier compte 29 convocations au tribunal notamment pour avoir organisé des manifestations déclarées, mais aussi pour de simples expressions au sujet de la Palestine. 1000 militant·es CGT ont été ou sont encore poursuivi·es devant les tribunaux pour avoir mené des actions de lutte contre la réforme des retraites. La CGT est particulièrement touchée, mais c'est tout le mouvement syndical qui est touché : le 12 juin dernier, 5 syndicalistes de La Poste ont comparu pour des faits remontant à 2014, alors qu'ils ont simplement pénétrés sur leur lieu de travail pendant un mouvement de grève, contre l'avis de leur direction, pour obtenir des négociations.

La mobilisation permet régulièrement de contrer ces attaques, mais au prix de beaucoup d'énergie et de la santé ou de la souffrance des camarades concerné·es. Si nous sommes la cible de ces attaques, c'est bien que le patronat ou le pouvoir nous identifient comme pouvant faire bouger les lignes. Ils tentent d'intimider les syndicalistes ou la population pour nous empêcher de nous organiser.

La CGT Université de Grenoble apporte tout son soutien et sa solidarité à tous·tes les syndicalistes agressé·es, réprimé·es ou menacé·es de sanctions ou de poursuites dans l'exercice de leur mandat. Pour résister à ces attaques, elle appelle les travailleurs et travailleuses à s'organiser et à se syndiquer à la CGT.

Saint Martin d'Hères, le 24 juin 2025